

Thème 4

Pour un syndicalisme offensif, rassemblé et porteur d'espoir

Rapporteurs : Marylène Cahouet, Jean-Hervé Cohen, Odile Cordelier, Roland Hubert, Matthieu Leiritz, Jean-Jacques Mornettas, Frédérique Rolet

1. Introduction

Depuis une trentaine d'années, l'extrême droite renforce peu à peu sa pénétration dans la vie politique française ; entre les législatives de 2012 et les régionales de 2015, le nombre de ses voix a doublé, les idées du Front national touchent désormais l'ensemble du monde du travail et toutes les générations. Si l'on ajoute les 50 % d'abstentionnistes, c'est une majorité des électeurs qui ne croit plus dans le projet républicain.

~~1. Introduction~~ *La nécessité d'un syndicalisme de lutte et de masse pour imposer d'autres choix*

Déplacement du paragraphe suivant en page 2.

~~Depuis une trentaine d'années, l'extrême droite renforce peu à peu sa pénétration dans la vie politique française ; entre les législatives de 2012 et les régionales de 2015, le nombre de ses voix a doublé, les idées du Front national touchent désormais l'ensemble du monde du travail et toutes les générations. Si l'on ajoute les 50 % d'abstentionnistes, c'est une majorité des électeurs qui ne croit plus dans le projet républicain.~~

Ce phénomène correspond à la mise en place dans la même période de politiques appauvrissant les services publics, produisant chômage et précarité, bloquant les possibilités d'ascension sociale.

~~Ce phénomène correspond à la mise en place dans la même période de politiques appauvrissant les services publics, produisant chômage et précarité, bloquant les possibilités d'ascension sociale.~~

La promesse fondamentale, non tenue par F. Hollande, de renégocier le traité européen a conduit à privilégier l'approche budgétaire et la réduction de la dette, faire le choix d'une politique de l'offre inapte à créer de l'emploi tout en dégradant la situation des salariés.

Le refus de rompre avec la politique d'austérité a conduit F. Hollande, d'une part, à trahir son engagement de renégocier le TSCG faisant de la réduction de la dépense publique un carcan au nom de la lutte contre les déficits et de la réduction de la dette, et, d'autre part, à ~~La promesse fondamentale, non tenue par F. Hollande, de renégocier le traité européen a conduit à privilégier l'approche budgétaire et la réduction de la dette, faire le choix d'une politique de l'offre inapte à créer de l'emploi tout en dégradant la situation des salariés.~~ *qui fait du démantèlement des protections et des garanties collectives des salariés sa cible principal (droit du travail, protection sociale...).*

L'accentuation des mesures libérales notamment depuis la nomination de Valls, en créant de l'insécurité sociale chez les jeunes des classes populaires, les ouvriers et employés, les « petites » classes moyennes, ne fait que renforcer les peurs, peurs

<p>du déclassement, de l'avenir, peur de « l'autre », terrain propice à l'extrême droite.</p>	
<p>Le chômage a atteint des records inégalés depuis quinze ans à un taux de 10,8 %, la pauvreté concerne 6 millions de personnes en France, fonctionnaires comme salariés du privé sont victimes de baisse de pouvoir d'achat.</p>	
<p>La séquence des attentats et ce qu'elle révèle des fractures de notre société pouvaient faire espérer une réorientation des politiques publiques mais, au-delà du discours incantatoire sur les valeurs et l'égalité, les mesures vont toujours dans le sens de plus de libéralisme et d'austérité. Les atteintes aux libertés et à la démocratie s'installent au nom de la lutte contre le terrorisme, des syndicalistes sont poursuivis en justice, le droit du travail est remis en cause sous prétexte d'être un frein à l'embauche.</p>	<p>La séquence des attentats et ce qu'elle révèle des fractures de notre société pouvaient faire espérer n'ont pas conduit à une réorientation des politiques publiques</p>
<p>La crise politique, sociale, économique et morale que connaît la France traverse à des titres divers de nombreux pays européens et les courants xénophobes se développent un peu partout. L'absence de perspectives d'une construction européenne au service des peuples, les conditions de production et de travail, la précarité grandissante, nourrissent le repli identitaire et une demande de protection exploitée par l'extrême droite.</p>	<p><u>Insérer le paragraphe de l'introduction des rapporteurs nationaux entre les deux phrases, après "les courants xénophobes se développent un peu partout."</u></p> <p><i>Depuis une trentaine d'années, l'extrême droite renforce peu à peu sa pénétration dans la vie politique française ; entre les législatives de 2012 et les régionales de 2015, le nombre de ses voix a doublé, les idées du Front national touchent désormais l'ensemble du monde du travail et toutes les générations. Si l'on ajoute les 50 % d'abstentionnistes, c'est une majorité des électeurs qui ne croit plus dans le projet républicain. Ce phénomène correspond à la mise en place dans la même période de politiques appauvrissant les services publics, produisant chômage et précarité, bloquant les possibilités d'ascension sociale.</i></p>
<p>Les exigences du capitalisme financier qui ont prévalu en Grèce contre l'expression démocratique du peuple ont illustré la toute-puissance et la suprématie des impératifs du capital, la fragilité de la démocratie. Le discrédit jeté sur les « intellectuels », la contestation ou le peu de cas fait des propositions des organisations de la société civile, syndicats, associations... participent de ce délitement de la vie démocratique.</p>	
<p>L'urgence s'impose donc de redonner confiance dans un projet collectif, offrir des perspectives de progrès, repolitiser les débats, repenser les conditions de production.</p>	<p>repenser les conditions de production et de distribution des richesses.</p>

<p>Or, le syndicalisme français n'apporte plus de perspective de transformation, se contente d'essayer de minimiser les conséquences négatives des évolutions du capitalisme mondialisé pour les uns, d'en dénoncer les méfaits pour les autres, sans construire les luttes ni penser de nouveaux droits. Les salariés les plus exposés à la précarité (femmes, personnels des TPE, intérimaires, etc.) ne se sentent pas représentés, les décideurs instrumentalisent les tensions entre générations, entre catégories de travailleurs, entre actifs et retraités.</p>	<p><i>Convaincre les salarié-e-s de la pertinence des alternatives économiques sociales et écologiques progressistes, et les entraîner dans la lutte est une responsabilité éminente du syndicalisme de transformation sociale. En effet, aucune force politique en situation de gouverner, dans la période présente, ne place au cœur de ses choix les principes de solidarité et de justice sociale. La capacité à imposer d'autres choix dépend plus que jamais du rapport de force que les salariés, par leur rassemblement, parviendront à construire.</i></p>
<p>L'enjeu pour le SNES et la FSU, à la place qui est la leur, serait de contribuer avec toutes les forces progressistes à la confrontation des idées, tout ce qui crée du lien, des idées et des propositions prenant en compte les évolutions sociales et économiques et politiques pour penser un modèle social renouvelé.</p>	<p>L'enjeu pour le SNES et la FSU, à la place qui est la leur, serait <i>est</i> de contribuer avec toutes les forces progressistes à la confrontation des idées, tout ce qui crée du lien, des idées et des propositions prenant en compte les évolutions sociales et économiques et politiques pour penser un modèle social renouvelé.</p> <p><i>Cela implique, pour le SNES et la FSU, de mettre à disposition des collègues des outils de décryptage d'une politique au service des intérêts de la finance et de la rente, et travailler à rendre populaire d'autres propositions sur le plan économique et sociale en faveur de la justice sociale, de la croissance et de l'emploi.</i></p> <p><i>La protection sociale, les retraites, les services publics, leur financement doivent faire l'objet d'un souci constant de la part de l'organisation d'informer tous les collègues, actifs comme retraités, et de les faire débattre des enjeux. Ces derniers donnent souvent le sentiment de n'irriguer que le travail militant du syndicalisme retraité alors qu'ils concernent les actifs et que leur appropriation est indispensable pour construire les convergences et les solidarités avec les autres secteurs.</i></p> <p><i>Enfin, une stratégie pour construire dans la durée le rapport de force nécessaire ne peut se satisfaire de mots d'ordre généraux, de décisions d'appareils, débouchant sur des actions apparaissant morcelées, non préparées et sans suite. Elle doit s'articuler aux luttes sectorielles et aux préoccupations directes et concrètes des salariés afin de créer les convergences nécessaires et les dynamiques de rassemblement.</i></p>
<p>Cela suppose de rassembler les salariés, quelle que soit leur situation de travail, en cherchant à donner au syndicalisme un nouveau souffle au sein d'une organisation renouvelée.</p>	

<p>2. La FSU</p>	
<p>2.1. Considérant que la FSU a inscrit dans ses statuts la volonté de sortir de l'autonomie, le SNES a porté dans la FSU son mandat de construction avec les organisations syndicales qui partagent nos valeurs, et en particulier la CGT, d'un nouvel outil syndical au service des salarié-e-s.</p> <p>À l'évidence, les possibilités de faire vivre concrètement ce mandat sont difficiles pour de multiples raisons : réticences dans la FSU, tensions sur l'orientation et son fonctionnement dans la CGT, volonté d'affirmation identitaire de Solidaires, incapacité à entraîner les personnels dans cette démarche qui a pu apparaître d'appareil... Ces raisons doivent être analysées lucidement, en tenant compte des expériences d'initiatives communes restées sans lendemain et des listes d'union lors des élections professionnelles qui existent dans certaines académies ou secteurs.</p>	<p>2.1. Considérant que la FSU a inscrit dans ses statuts la volonté de sortir de l'autonomie, le SNES a porté dans la FSU son mandat de construction avec les organisations syndicales qui partagent nos valeurs, et en particulier la CGT et Solidaires, d'un nouvel outil syndical au service des salarié-e-s.</p> <p>À l'évidence, les possibilités de faire vivre concrètement ce mandat sont difficiles ont rencontré des difficultés pour de multiples raisons : réticences dans la FSU, tensions sur l'orientation et son fonctionnement dans la CGT, volonté d'affirmation identitaire de Solidaires, incapacité à entraîner les personnels dans cette démarche qui a pu apparaître d'appareil...</p>
<p>2.2. Dans la situation politique et sociale actuelle, l'analyse du SNES-FSU sur la nécessité du rassemblement du mouvement syndical reste totalement pertinente et le mandat du congrès de Perpignan en 2009, confirmé par tous les congrès suivants, est toujours valide. Il convient cependant de redéfinir la stratégie et les étapes.</p>	<p>2.2. <i>Le choix stratégique de concrétiser le rassemblement du mouvement syndical ne doit pas s'apprécier à l'aune des difficultés présentes qu'il faut surmonter mais au regard de la nécessité créée par la situation politique et sociale qui exige plus que jamais de construire les luttes, l'unité d'action et le rapport de force avec le pouvoir actuellement en place et à venir pour imposer des alternatives économiques et sociales.</i> Dans la situation politique et sociale actuelle, l'analyse du SNES-FSU sur la nécessité du rassemblement du mouvement syndical reste totalement pertinente et le mandat du congrès de Perpignan en 2009, confirmé par tous les congrès suivants, est toujours valide. Il convient cependant de redéfinir la stratégie et les étapes.</p>
<p>Les turbulences que traverse la CGT montre que cette dernière est travaillée par des interrogations qui traversent aussi la FSU et le SNES sur un syndicalisme capable, aujourd'hui, de conjuguer, dans la recherche de l'unité d'action, luttes et construction du rapport de forces avec discussions avec le pouvoir en place.</p>	<p>Les turbulences que traverse la CGT montre que cette dernière est travaillée par des interrogations qui traversent aussi la FSU et le SNES sur un syndicalisme capable, aujourd'hui, de conjuguer, dans la recherche de l'unité d'action, luttes et construction du rapport de forces avec discussions avec le pouvoir en place. <i>C'est pourquoi, le SNES, au sein de la FSU, doit continuer de porter et faire vivre la dynamique d'unification qui a été réaffirmée lors du congrès FSU du Mans de février 2016 : « À cet effet, la FSU entend poursuivre et accentuer son travail avec la CGT et Solidaires, sans mettre de limites sur les forces qui pourront</i></p>

	<i>participer à cette construction. Cette démarche doit être appliquée à tous les échelons de la vie syndicale, du national au local, de l'interprofessionnel au catégoriel. Elle articule la mise en place de formes d'actions unitaires et d'un travail d'analyse et d'initiatives communes (formation, documents communs, initiatives en direction des autres OS...). Elle peut se concrétiser par une forme d'association entre nos structures syndicales. »</i>
Cette situation n'est-elle pas une opportunité pour une réflexion commune, dans le respect de nos histoires et de nos spécificités, qui pourrait être de nature à relancer une dynamique de rassemblement tant au plan local que national ? Une opportunité aussi pour sensibiliser les personnels ? Si oui, comment proposer et organiser concrètement cette réflexion ? Doit-elle être lancée par un appel public du SNES-FSU ?	Cette situation n'est-elle pas une opportunité pour une réflexion commune, dans le respect de nos histoires et de nos spécificités, qui pourrait être de nature à relancer une dynamique de rassemblement tant au plan local que national ? Une opportunité aussi pour sensibiliser les personnels ? Si oui, comment proposer et organiser concrètement cette réflexion ? Doit-elle être lancée par un appel public du SNES-FSU ?
2.3. Une telle démarche doit être menée en lien avec le mandat du renforcement nécessaire de la FSU dans la Fonction publique. Le SNES doit y prendre toute sa place, en particulier en continuant à s'investir fortement dans la vie de la fédération à tous les niveaux.	
À ce titre il doit participer activement à la réflexion qui sera menée dans la FSU à l'issue de son congrès national du Mans, sur son organisation notamment au niveau régional après la loi découpant l'espace métropolitain en 13 régions dont 9 sont multi-académiques.	À ce titre il doit participer participe activement à la réflexion qui sera est menée dans la FSU à l'issue de son congrès national depuis le congrès national du Mans, sur son organisation notamment au niveau régional après la loi découpant l'espace métropolitain en 13 régions dont 9 sont multi-académiques.
De nombreuses questions se posent : quelle composition des CFR ? Quelle articulation avec la coordination de SD des anciennes Régions ? Quelles conséquences aura la fusion de certaines instances (CESER, SRIAS, CREFFOP...) ?	<i>La nouvelle organisation territoriale, le rôle plus important des régions dans les domaines de la formation et de l'Éducation, la création de recteurs de régions académiques, impliquent d'adapter le fonctionnement du SNES pour la prise en charge de ses questions ; dans les régions pluri-académiques une coordination régionale doit se faire pour peser face à la région et au recteur de région académique. Vu la nature des questions traitées, cela nécessite aussi un travail fédéral dans lequel le SNES doit pleinement s'impliquer. Cela est indispensable si nous voulons porter la voix des personnels et nos mandats auprès des nouveaux interlocuteurs. Les sections académiques doivent jouer tout leur rôle dans les CFR afin de construire des mandats fédéraux et nourrir les interventions de la FSU. Les coordinations entre SD et entre les syndicats nationaux, se mettent en place</i>

	<p><i>et préfigurent une nouvelle organisation régionale. Cependant, un certain nombre d'incertitudes subsistant sur la répartition des compétences, notamment sur celles des métropoles, des évolutions des structures fédérales ne pourront se faire qu'à partir du bilan de cette période transitoire.</i></p> <p><i>Une série d'instances régionales (CESER, SRIAS, CREFOP...) dans laquelle la FSU occupe toute sa place vont épouser les frontières des nouvelles régions. La FSU doit s'assurer que cela n'aura pas d'impact négatif sur sa présence dans ces instance. Elle revendiquera les moyens nécessaires (décharges de services, prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement) pour que les militants nommés dans ces instances puissent exercer leur mandat.</i></p>
<p>2.4. Les SFR Créées en 2007, les SFR, structures internes à la FSU, constituées à partir des syndicats nationaux et des courants de pensée, permettent la construction d'un syndicalisme retraités lié à celui des actifs avec une expression propre, dans le cadre de l'intersyndicale des « 9 ». Les SFR, qui enrichissent le syndicalisme des retraités dans le SNES-FSU, se nourrissent de l'ancrage syndical.</p>	
<p>Au sein de la SFR, les militants du SNES agissent au niveau national et départemental en lien avec les instances de la FSU. Le travail commun actifs/retraités montre son efficacité à porter des revendications intergénérationnelles, il est à développer.</p>	
<p>Le congrès de Poitiers avait acté des avancées qui n'ont pas toujours été effectives. Il y a nécessité à appliquer les mandats et à travailler davantage sur la place des retraités dans la FSU et dans la société.</p>	
<p>2.5. L'avenir de la FGR La FGR-FP, créée en 1936, rassemble les retraités de la Fonction publique et est constituée de syndicats de la FSU, de l'UNSA, de Solidaires et de FO, et d'adhérents directs. Les militants du SNES-FSU participent à son animation à tous les niveaux, et sont engagés dans ses débats internes et dans ses actions.</p>	

<p>Le départ de syndicats de l'UNSA menace gravement son avenir. Le SNES-FSU réaffirme l'importance d'un outil unitaire, pluraliste et actif au sein du Pôle des retraités pour défendre les retraités de la Fonction publique. Il explorera toutes les pistes pour créer une dynamique porteuse de ces exigences. Pour ce faire, le SNES-FSU mènera la réflexion auprès des adhérents ainsi qu'une consultation de ses retraités.</p>	
<p>3. Le SNES-FSU</p>	
<p>3.1. Le SNES-FSU dans le débat public et le militantisme</p>	
<p>3.1.1. La profonde crise politique que traverse notre société à un an des prochaines élections présidentielles, la détérioration sociale des conditions de vie et d'emploi des salariés et des fonctionnaires, et l'absence de débat public sur des alternatives sociales imposent au SNES-FSU d'assumer toute sa responsabilité de première organisation syndicale du second degré.</p>	
<p>3.1.2. Le SNES-FSU demeure en effet la référence dans son champ de syndicalisation, identifié comme le syndicat de défense et de promotion des intérêts de la profession, proche des personnels, et au-delà force de progrès pour l'ensemble de la société.</p>	
<p>3.1.3. Il doit poursuivre sa réflexion sur sa place et son rôle dans la communauté éducative et plus largement dans la société : trouver les moyens de mieux construire avec les collègues, sur leur lieu de travail, son projet éducatif et de transformation sociale, repérer les formes et modalités de ses interventions dans le débat public. L'objectif reste de retrouver une plus grande capacité à imposer un rapport de forces face aux politiques menées depuis des décennies.</p>	

<p>3.1.4. Organisation syndicale majoritaire qui porte les aspirations et exigences des personnels, le SNES-FSU se doit, dans une indépendance intransigeante, de peser dans le débat public et dans la réflexion des organisations politiques. Pour ce travail de conviction les cinq axes définis par le congrès de Marseille (thème 4, 6.3.1 à 6.3.5) gardent toute leur pertinence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • relations avec les personnels, et en particulier les syndiqués et les militants ; • adresses aux usagers du second degré (parents, lycéens) ; • travail avec les associations ou collectifs du champ de l'éducation (parents, lycéens, mouvements pédagogiques...) ; • réflexion sur les alternatives possibles avec les intellectuels et les chercheurs ; • rapport avec les médias, avec l'objectif de donner aux échelons national et local une plus grande visibilité publique du SNES-FSU. 	
<p>3.1.5. Pour réussir, cette politique doit pouvoir s'appuyer sur un réseau militant dense, une politique de communication cohérente et une formation syndicale répondant aux besoins des militants et des syndiqués.</p>	<p>3.1.5. Pour réussir, cette politique doit pouvoir s'appuyer sur un réseau militant dense <i>en renforçant les SI</i>, une politique de communication cohérente et une formation syndicale répondant aux besoins des militants et des syndiqués.</p>
<p>3.1.6. Cependant, le SNES-FSU subit, comme d'autres, une crise du militantisme qui se traduit par une érosion de son réseau de correspondants dans les établissements, une baisse de sa syndicalisation et une perte d'influence aux élections professionnelles, ces éléments étant évidemment liés l'un à l'autre.</p>	<p>Ajouter à la fin du 3.1.6. : ZOOM : Élections professionnelles Fonction Publique 2014 <i>Pour la première fois en décembre 2014 l'ensemble des personnels des trois versants de la Fonction Publique ont été appelés à élire leurs représentant-es dans les instances locales et nationales. La participation néanmoins est restée trop faible, s'établissant à 52 % environ. Les modalités de vote, en particulier le vote électronique, le faible investissement de l'administration dans la publicité faite au vote expliquent en partie ce taux d'abstention; mais le contexte, l'absence de perspectives offertes aux agents et l'impuissance du syndicalisme à obtenir des améliorations significatives de carrières, emplois, conditions de travail, l'absence de lisibilité et de caractère offensif des positionnements du SNES durant cette période, ont pesé également.</i> <i>La question du vote électronique ne doit pas être escamotée mais au contraire</i></p>

	<p><i>fortement réinterrogée. La différence de mode de scrutin entre l'éducation nationale et les autres ministères constitue une rupture d'égalité manifeste qui se traduit par une participation plus faible à L'EN qu'on ne peut expliquer que par le mode de scrutin, tout cela au préjudice majeur de la FSU.</i></p> <p><i>La sincérité même de ce scrutin ne peut être garantie puisque tout repose sur la société prestataire qui peut toujours introduire un biais dans son programme, et cela sans aucun contrôle possible. Ce mode de scrutin est de ce fait opaque et antidémocratique. Les décalages observés entre les votes CT et CAP renforcent ces interrogations et ces distorsions restent sans explication logique.</i></p> <p><i>Dans ces conditions, le retour au vote papier s'impose. C'est le seul moyen à même d'assurer la sincérité des opérations de vote, par le contrôle collectif de chaque étape du vote (contrôle qui a disparu avec le vote électronique) et, d'expérience, il a toujours été associé à une participation bien plus forte. En tout état de cause, dans tous les établissements où le nombre d'électeurs au CT est au moins égal à 30, une section de vote doit être créée, pour la remise en place du vote papier.</i></p>
<p>Les observatoires de la vie syndicale doivent, au niveau national et académique, approfondir la réflexion sur les moyens de renforcer ce réseau et sur les conditions nécessaires à un élargissement de la base militante du SNES-FSU avec le souci du renouvellement et de la parité femme/homme.</p>	
<p>3.2. La communication</p>	
	<p><i>Au-delà de la communication permanente et essentielle du SNES-FSU envers les syndiqués et envers toute la Profession, l'organisation doit s'adresser plus fréquemment aux usagers du Second degré (parents, lycéens) et plus largement à l'opinion, pour contrebalancer le discours officiel et mieux faire connaître les problèmes réels et leurs causes, afin de trouver des alliés pour des mobilisations majoritaires.</i></p> <p><i>Pour transmettre ses messages, le SNES-FSU veille à choisir le média et concevoir les outils adaptés à la situation : communiqué de presse, 4 pages, mail, tweet, tract, affiche... sans exclusive.</i></p> <p><i>Les publications syndicales sont des outils essentiels : elles ne sont pas</i></p>

	<p><i>seulement un outil d'information ; elles ont un rôle fondamental de formation et d'éducation ; elles doivent viser d'abord à populariser le SNES et ses mandats. Les sujets d'actualité syndicale doivent rester au coeur de nos parutions, avec également des dossiers de fond concernant tout ce qui peut concerner la profession (protection sociale, fonction publique, dialogue social, système éducatif, droits et libertés...). Les positions et les analyses du SNES sur chacun des sujets doivent être plus clairement affirmées et visibles.</i></p> <p><i>Ainsi, les courriers de SI sont un outil remarquable qui arme nos SI. Le tracts et les affiches doivent être fournis avec ; la mise en ligne de ceux-ci pour utile qu'elle soit ne peut être que complémentaire.</i></p>
<p>3.2.1. Le SNES-FSU continuera à intensifier sa présence sur les réseaux sociaux qui font le pont entre toutes les formes de communication et l'activité militante. Le renfort d'un professionnel est déterminant dans cette démarche : veille, élaboration de visuels variés, etc.</p>	
<p>L'objectif d'une publication quotidienne sur la page Facebook du SNES-FSU national est maintenu, la création de pages thématiques ou régionales est encouragée.</p>	
<p>Le compte Twitter doit augmenter son audience et contribuer à tisser des relations de proximité avec les militants, les adhérents, les journalistes.</p>	
<p>3.2.2. Le SNES-FSU doit être davantage actif face aux sujets qu'il souhaite mettre en valeur et moins dans la réaction face aux questions des journalistes. Le SNES-FSU devrait augmenter sa visibilité sur internet par la création de blogues de militants, qui pourrait développer des points de vue « sympathisants ». Les journalistes cherchent, pour leurs sites ou média traitant de l'éducation, davantage des points de vue personnels d'enseignants qu'une parole officielle.</p>	<p>Le SNES-FSU doit être davantage actif face aux sujets qu'il souhaite mettre en valeur et moins dans la réaction face aux questions des journalistes. Le SNES-FSU devrait augmenter sa visibilité sur internet par la création de blogues de militants, qui pourrait développer des points de vue « sympathisants ». Les journalistes cherchent, pour leurs sites ou média traitant de l'éducation, davantage des points de vue personnels d'enseignants qu'une parole officielle. La question des relations avec les médias et de la communication avec les journalistes sera abordée dans certains stages de formation syndicale.</p>
<p>3.2.3. La lettre électronique a été mise en place à la rentrée 2015,</p>	

<p>en cohérence avec la publication de L'US. Elle s'inscrit dans la volonté du SNES-FSU de permettre une alternance papier/numérique afin de réagir « à chaud » à l'actualité tout en réduisant le coût de sa production papier.</p>	
<p>La coordination S2/S3/S4 doit être améliorée pour éviter des doublons d'envoi de mails et la saturation des syndiqués. La question se pose de substituer à certains envois de mails une publication électronique plus fréquente et programmée.</p>	
<p>3.2.4. Une application donnant accès aux actualités et aux informations personnelles de carrière et de mutation est en cours de développement et sera disponible sur toutes les plateformes. Elle proposera des notifications « push », sélectionnées avec soin, qui ponctueront les moments forts de la vie syndicale.</p>	
<p>3.2.5. Après la refonte de son site à l'occasion du congrès de Marseille, le SNES-FSU doit continuer à améliorer l'interface utilisateur de son site, qui reste une source d'information cruciale pour tous ses militants, notamment en rendant l'outil « Recherche » plus efficace. Pour harmoniser notre communication électronique et renforcer notre charte graphique, le S4 mettra à disposition des S3 un squelette de site.</p>	
<p>3.3. Syndicalisme de retraités Les retraités, syndiqués à part entière, sont engagés dans le SNES-FSU dans le prolongement de leur identité professionnelle et dans une logique de convergence des intérêts, des valeurs, entre actifs et retraités. Le syndicalisme retraités pose la question de la place des retraités dans la société et des enjeux de la retraite dans un projet de transformation sociale.</p>	
<p>Le SNES-FSU porte des dossiers qui relèvent à la fois de la défense de la catégorie (revendications autour des pensions et place des retraités dans la société) et d'enjeux plus larges comme la protection sociale, les retraites, la fiscalité, la fonction publique,</p>	

le service public...	
L'exigence de maintenir les solidarités intergénérationnelles est une des raisons de notre opposition à la CASA, aux complémentaires adossées à l'âge... Il s'agit de travailler avec les actifs, en direction des collègues en fin de carrière, pour mieux préparer en amont le départ à la retraite.	
L'activité en direction des néo retraités doit être développée pour mieux prendre en compte le passage à la retraite et la poursuite de la syndicalisation. Les années de retraite se construisent par étapes et le SNES-FSU doit être présent à chacune d'elles, grâce aux S1. L'US Retraités avec un numéro envoyé à tous les adhérents, « le mémo », les stages, les permanences, sont des outils précieux à développer. Reste à réfléchir aussi aux moyens de mieux prendre en compte les demandes individuelles.	
L'engagement des retraités dans les structures syndicales et fédérales du SNES-FSU, de la SFR-FSU, les rencontres avec les autres organisations de retraités à tous les niveaux, l'implication dans les instances qui les concernent imposent un travail d'équipe, des adhérents en plus grand nombre avec le souci permanent de renouveler les cadres militants. Ces objectifs passent notamment par un travail de S1 renforcé, une coordination académique efficace, la nécessité de stages de formation (au plan local et national).	
3.4. La formation syndicale	
3.4.1. Élaborée dans ses lignes de force au niveau national, discutée dans nos instances nationales et académiques, la politique de formation se décline dans les S3 selon des modalités adaptées, au plus près des besoins des équipes d'établissements. Le réseau des correspondants académiques (recensement des besoins locaux de formation, diffusion et mutualisation de schémas de stages, critique collective des formations proposées, repérage de ressources militantes, échange d'idées), peine à	

exister. Surcharge des militants ou animation insuffisante par le secteur national, cette situation doit s'améliorer.	
3.4.2. Outil de renforcement d'un SNES-FSU renouvelé et adapté aux luttes à venir, la formation doit bénéficier de moyens militants suffisants.	
3.4.3. Face au recul de syndicalisation, et au besoin de renouvellement militant, la formation syndicale, partie prenante de l'Observatoire de la vie syndicale, participe de la reconquête, notamment par la formation de militants chargés du suivi des S1. Ne faudrait-il pas, dans cette logique, fusionner les fonctions de correspondant de la vie syndicale d'une part et de la formation syndicale d'autre part ?	Ne faudrait-il pas, dans cette logique, fusionner les fonctions de correspondant de la vie syndicale d'une part et de la formation syndicale d'autre part ?
3.4.4. Un stage d'accueil sera proposé à chaque nouveau syndiqué (connaissance du système éducatif, des carrières, fonctionnement du SNES et de la FSU, paysage syndical, avec la dimension historique).	Un stage d'accueil sera proposé à chaque nouveau syndiqué (connaissance du système éducatif, des carrières, fonctionnement du SNES et de la FSU, paysage syndical, avec la dimension historique). <i>A l'heure où la profession connaît un important renouvellement et où les pouvoirs en place et à venir comptent sur celui-ci pour imposer une transformation du métier et du système éducatif, il est important de proposer de façon large aux nouveaux collègues des stages de formation leur permettant de s'approprier, de débattre et de réfléchir, en dehors des circuits institutionnels, sur les enjeux sur le système éducatif, les carrières, sur la conception de nos métiers..., en les articulant à des formations sur le rôle et le fonctionnement du syndicalisme enseignant, le SNES et la FSU, le paysage syndical, avec sa dimension historique, l'histoire du syndicalisme et des mouvements sociaux.</i>
3.4.5. Dans un contexte de diminution de la formation continue, le SNES-FSU ne devrait-il pas généraliser des formations permettant de réfléchir, hors de toute contrainte hiérarchique, à leurs pratiques professionnelles et aux conditions d'exercice du métier ?	<i>Dans un contexte de diminution de formation continue le SNES-FSU devra présenter une offre de formation permettant à tout syndiqué de réfléchir, hors de toute contrainte hiérarchique, aux pratiques professionnelles, aux enjeux disciplinaires et aux conditions d'exercice du métier.</i> <i>Pour cela, le SNES-FSU s'appuiera, entre autre, sur l'expérience des stages académiques disciplinaires, sur l'expertise du secteur "contenus" et sur les</i>

	<i>leçons tirées du partenariat avec le CNAM sur le métier. L'une des finalités de ces formations sera d'aider les collègues à formuler des réponses face à l'inspection et à l'intrusion des directions dans leurs pratiques quotidiennes.</i>
3.4.6. Dans la perspective du nouvel outil syndical, la formation syndicale favorise le rapprochement entre organisations – FSU, CGT, Solidaires notamment. Le SNES-FSU développera les formations communes, à tous les niveaux de l'organisation, avec participation d'intervenants extérieurs, offre de stages aux publics mélangés, échange de pratiques et de formateurs.	
3.5. Syndicalisation	
	<i>Le SNES doit être à l'initiative des luttes pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunérations des personnels. Continuer à mener un syndicalisme de lutte et de transformation sociale passe nécessairement par un syndicalisme de masse, et la syndicalisation doit être la priorité de tous. Chaque année, une campagne forte doit être menée pour augmenter le nombre de syndiqués en visant la fidélisation des anciens adhérents comme l'arrivée de nouveaux adhérents.</i>
Depuis 2014, le nombre de syndiqués s'est stabilisé à 60 000 avec moins de retraités et plus d'actifs. Pour les retraités, c'est la conséquence de l'allongement de la durée d'activité et du creux démographique des classes 51-60 ans. Mais la rupture du lien avec le syndicat à la veille ou lors du départ en retraite reste massive hors militants et responsables syndicaux.	
L'augmentation du nombre de syndiqués actifs est la conséquence de l'augmentation des recrutements et, en 2013-2014, des dispositions prises pour mensualiser la cotisation et permettre le paiement en ligne dont le succès est avéré. L'effet de ces dispositifs, flagrant en 2013-2014, l'a moins été en 2014-2015 où le taux de réadhésion a de nouveau faibli. Il faut davantage promouvoir la mensualisation et ces moyens de paiement dès la	L'augmentation du nombre de syndiqués actifs est la conséquence de l'augmentation des recrutements et a été facilitée par des dispositions prises en 2013-2014 pour mensualiser la cotisation et permettre le paiement en ligne dont le succès est avéré. L'effet de ces dispositifs, flagrant en 2013-2014, l'a moins été en 2014-2015 où le taux de réadhésion a de nouveau faibli. Il faut davantage promouvoir le renouvellement tacite , la mensualisation et ces moyens de paiement dès la rentrée .

rentrée.	<p><i>La syndicalisation reste un enjeu majeur pour l'avenir du SNES (la cotisation représente 95% de ses ressources financières), et la fidélisation de toutes les générations en est la clé.</i></p> <p><i>Par exemple, l'information et le suivi des stagiaires mais aussi des néo-titulaires est essentielle et il faut leur proposer un accompagnement spécifique. Il faut aussi donner des informations aux retraités sur la réalité du passage à la retraite et l'importance de rester syndiqués.</i></p>
<p>La simplification des barèmes de cotisations n'est pas suffisante. Le montant d'un prélèvement doit être égal au quotient entre le montant de la cotisation et le nombre de prélèvements. Les frais bancaires doivent être pris en charge par les frais de fonctionnement comme c'est le cas avec la carte bancaire. Les barèmes voisins doivent être unifiés et ceux des non-titulaires simplifiés en respectant au mieux le principe statutaire de la proportionnalité de la cotisation et du salaire.</p>	<p><i>La simplification des barèmes de cotisations n'est pas suffisante. Le montant d'un prélèvement doit être égal au quotient entre le montant de la cotisation et le nombre de prélèvements. Les frais bancaires doivent être pris en charge par les frais de fonctionnement comme c'est le cas avec la carte bancaire. Les barèmes voisins doivent être unifiés et ceux des non-titulaires simplifiés en respectant au mieux le principe statutaire de la proportionnalité de la cotisation et du salaire.</i></p>
<p>Les cotisations réduites des AED n'ont eu aucun effet sur leur syndicalisation. S'il y a obstacle à l'adhésion, ce n'est pas son montant qui est en cause. Cette catégorie est peu prise en charge au niveau de l'établissement et le SNES-FSU n'apparaît pas comme leur syndicat. Les propositions faites aux derniers congrès n'ont pas été ou pas pu être mises en œuvre (HIS spécifiques...).</p>	<p>Les propositions faites aux derniers congrès <i>n'ont pas été ou pas pu être mises en œuvre (HIS spécifiques...)</i> <i>doivent être reprises et mises en œuvre (développement d'un matériel spécifique sur les propositions du SNES et campagne sur la revalorisation de leur statut, les associer à la liste des candidats au CA...)</i></p>
<p>Dans l'ensemble du syndicat, la baisse du nombre des syndiqués ne s'est pas accompagnée d'une meilleure fidélisation. Il n'y a pas de repli du syndicat sur une base militante plus fidèle car, même s'il nous semble insuffisant, il y a un fort renouvellement des jeunes générations qui l'emporte chez les certifiés et CPE. Les CO-Psy ont la particularité, eux, de s'être consolidés sur une base militante plus fidèle au syndicat mais dans une profession vieillissante du fait de son non-renouvellement.</p>	<p>Dans l'ensemble du syndicat, la baisse du nombre des syndiqués <i>ne s'est pas accompagnée d'une meilleure fidélisation. Il n'y a pas de repli du syndicat sur une base militante plus fidèle car, même s'il nous semble insuffisant, il y a un fort renouvellement des jeunes générations qui l'emporte chez les certifiés et CPE.</i> <i>s'est accompagnée d'une perte de fidélisation et d'une réduction de la base militante. La question de la fidélisation est encore plus prégnante chez les jeunes.</i> Les CO-Psy ont la particularité, eux, de s'être consolidés sur une base militante plus fidèle au syndicat mais dans une profession vieillissante du fait de son non-renouvellement.</p>
<p>L'enjeu des années à venir est dans l'investissement des jeunes générations dans le syndicat, dans leur « prise de responsabilité », et ce qui se joue actuellement dans les collèges pèsera.</p>	<p><i>L'enjeu L'un des enjeux</i> des années à venir est dans l'investissement des jeunes générations dans le syndicat, dans leur « prise de responsabilité », et ce qui se joue actuellement dans les collèges pèsera.</p>
	<p><i>La syndicalisation repose avant tout sur la présence et l'engagement de militants dans les SI dont le rôle est essentiel.</i></p>

3.6. Le réseau militant	
	<i>Le SNES a toujours tiré sa force de sa capacité à être auprès des collègues, à construire avec eux ses revendications, à les accompagner et les soutenir dans leurs relations avec l'administration en général et leurs supérieurs hiérarchiques en particulier.</i>
<p>3.6.1. Premier bilan des observatoires de la vie syndicale Les Observatoires de la vie syndicale prévus par le congrès de Marseille se sont installés de façons diverses dans les académies. Ils ont permis de dresser un premier bilan de la réalité des réseaux militants du SNES-FSU et des difficultés à les faire vivre. Le SNES-FSU doit collectivement approfondir la réflexion qu'ils ont permis d'initier. Un point de l'activité des observatoires doit systématiquement être à l'ordre du jour des CAN et CN qui doivent les mandater régulièrement sur les sujets concernant la vie syndicale, l'organisation des instances, les conditions du développement du militantisme à tous les échelons de l'organisation... Il doit poursuivre son action pour la mutualisation des outils nécessaires à la réflexion, la formation syndicale et l'action....</p>	
	<i>La syndicalisation repose avant tout sur la présence et l'engagement des militants de S1 dont le rôle est essentiel.</i>
<p>3.6.2. La place et le rôle de S2</p>	<p>3.6.2. La place et le rôle de S2 Renforcer les S1, aidés par les S2, les S3 et le S4</p> <p><i>Les S1 sont le maillon essentiel de notre syndicat, celui qui fait en grande partie notre force. Confrontés aux politiques managériales mises en place dans les établissements, ils ne doivent pas se sentir isolés. Ils sont le pivot où, au plus près du terrain, se construisent les solidarités indispensables à la réussite des actions majoritaires et d'un syndicalisme de lutte et de masse. C'est pourquoi tout l'appareil syndical, tous les militants doivent autant que possible aider les secrétaires de S1, les correspondants d'établissement à mener leur mission syndicale.</i></p>
<p>3.6.2.1. Le S2 tête de réseau Les S2 ont un rôle irremplaçable de têtes de pont d'un réseau de représentants de bassin et/ou d'établissements. Sans abandonner</p>	<p>3.6.2.1. Le S2 tête de réseau Organiser un syndicalisme de terrain Sans abandonner l'objectif d'avoir un S1 par établissement, la lucidité et le souci d'efficacité imposent de se concentrer sur la présence d'un militant SNES-FSU,</p>

<p>l'objectif d'avoir un S1 par établissement, la lucidité et le souci d'efficacité imposent de se concentrer sur la présence d'un militant SNES-FSU, que les collègues identifient, animateur d'un réseau dont la configuration (bassin ou département) peut dépendre des réalités géographiques, historiques et sociales.</p>	<p>que les collègues identifient, animateur d'un réseau dont la configuration (bassin ou département) peut dépendre des réalités géographiques, historiques et sociales. <i>Cela passe par la mise en place d'équipes de militants des S2 qui prennent en charge plusieurs établissements d'un bassin éducatif ou d'un département selon les réalités géographiques, historiques et sociales. Ces militants ont pour but de favoriser la formation de S1, ou, à défaut, de correspondants d'établissement pouvant servir de relais, dans un premier temps, et, quand ceux-ci existent, ils peuvent les accompagner dans l'organisation d'HIS, la rédaction de motion, la mise en place d'action et faciliter la mise en perspective plus large. Enfin ils les sollicitent pour participer à des collectifs élargis au niveau départemental pour pouvoir fédérer et coordonner les luttes et les actions.</i></p>
<p>3.6.2.2. Cela impose que les articulations S2/S3/S4 soient conçues de façon à ce que les S2 disposent de la formation, des informations et du matériel nécessaires pour remplir leur mission. Ils doivent pouvoir définir une offre de formation syndicale dans leur département à partir des besoins qu'ils identifient et en cohérence avec la politique de formation syndicale du S3.</p>	
<p>Ils doivent être davantage associés aux échanges à l'intérieur de l'organisation, notamment dans l'élaboration des mandats. Leur capacité à porter la parole du SNES-FSU dans les établissements impose en effet qu'ils aient été davantage impliqués dans toutes les discussions de l'organisation.</p>	<p>Ils doivent être davantage associés aux échanges à l'intérieur de l'organisation, <i>ce qui implique de les intégrer pleinement dans les exécutifs et les délibératifs académiques.</i> notamment dans l'élaboration des mandats.</p>
<p>Ainsi le CN pourra être pensé davantage en lien avec les besoins des S2 (moins d'implicites renvoyant aux débats déjà faits en BN et CAN, des temps davantage déconnectés de l'actualité immédiate, une feuille de route plus claire sur le plan et les modalités d'action à l'issue du CN).</p>	<p>Ainsi le CN pourra être pensé davantage en lien avec les besoins des S2 (moins d'implicites renvoyant aux débats déjà faits en BN et CAN, des temps davantage déconnectés de l'actualité immédiate, une feuille de route plus claire sur le plan et les modalités d'action à l'issue du CN). <i>L'efficacité des mobilisations et des campagnes nationales impulsées par le SNES et la FSU dépend de leur capacité à prendre en compte les besoins remontées par les sections départementales à travers les sections académiques et à armer celles-ci pour qu'elles puissent organiser avec les S1 les actions sur le terrain (matériel, affiche, temps nécessaire pour faire des réunions de proximité, des stages...).</i></p>

	<i>Le Conseil national doit être un lieu et un moment où se synthétisent des réflexions et des débats qui vont au-delà du cercle des responsables. Cela suppose, en partie pour les questions qui sortent de l'actualité immédiate, de mettre en mesure les S3 et les S2 de les organiser de la manière la plus large et la plus approfondie possible : dégager une thématique bien en amont du CN, diffuser des notes préparatoires...</i>
<p>3.6.2.3. le lien avec les SD de la FSU</p> <p>Les S2 sont l'échelon de base de l'investissement fédéral du SNES dans la FSU. Il est impératif de leur donner les moyens et les outils pour tenir leur place dans ce travail dans la SD et dans le CFR, et de l'articuler, en lien avec le S3, avec l'activité militante du SNES-FSU.</p>	<p>Les S2 sont l'échelon de base de l'investissement fédéral du SNES dans la FSU. Il est impératif de leur donner les moyens et les outils pour tenir leur place dans ce travail dans la SD et dans le CFR, et de l'articuler, en lien avec le S3, avec l'activité militante du SNES-FSU.</p> <p><i>De la même manière, les militants de s3 ont un rôle essentiel dans l'animation des CFR.</i></p>
<p>3.6.3. Le travail à venir des observatoires</p> <p>Les observatoires doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivre leur réflexion sur le développement du réseau militant ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre la réflexion sur les conditions d'existence d'une vie syndicale sur le lieu de travail et l'exercice de la responsabilité de secrétaire de S1, dans un contexte peu propice au militantisme : augmentation de la charge de travail professionnel dans des conditions matérielles fortement dégradées ; accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement dans le cadre d'une autonomie construite sur l'imposition de « bonnes pratiques » et de mise en concurrence des établissements, des personnels et des disciplines scolaires ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • initier la réflexion sur trois points cruciaux : la syndicalisation et la fidélisation des syndiqués, le rapport des syndiqués à l'organisation syndicale ; le passage au militantisme dans le SNES-FSU, en particulier des femmes et des jeunes collègues ; les conditions pour que cet engagement militant soit plus pérenne et compatible avec les conditions de vie et les aspirations professionnelles, familiales et sociales de celles et ceux qui le prennent ; 	

<ul style="list-style-type: none"> • le fonctionnement des instances (CA, CN, congrès) ; 	
<ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation des moyens syndicaux ; 	
<p>Ce travail doit se nourrir des travaux de recherche, en particulier pour l'analyse des attentes professionnelles des collègues, sur la conception de leur métier et du système éducatif, et vis-à-vis du mouvement syndical.</p> <p>Il devra déboucher sur des propositions concrètes qui seront débattues dans les instances du SNES-FSU et lors du prochain congrès.</p>	
	<p><i>Les questions pointées par l'Observatoire de la Vie Syndicale sont traitées, dans notre section académique, dans le cadre des instances académiques et départementales existantes (secrétariat académique, bureau départemental, collectif élargi...). La section académique a contribué aux travaux de l'Observatoire et le fera de manière plus régulière dans les prochains mois.</i></p>
<p>3.7. Le fonctionnement des instances représentatives des personnels</p> <p>L'engagement dans les instances représentatives des personnels est une part importante de l'activité syndicale. Mais leur bon fonctionnement est trop souvent empêché par l'administration. En Conseil d'Administration ou en Comité Technique il est en effet de plus en plus difficile d'obtenir les informations indispensables au dialogue social.</p>	
<p>En CHSCT, l'administration entrave fréquemment l'activité et les débats, notamment lorsqu'il s'agit d'aborder les problématiques liées aux conditions et à l'organisation du travail. Cette instance doit être reliée aux Comités Techniques, au-delà des obligations réglementaires : certains débats, thèmes et positionnements syndicaux développés en CT peuvent être repris en CHSCT sous l'angle des conditions de travail.</p>	
<p>L'implantation du SNES-FSU dans les établissements est un atout qu'il faut développer ou renforcer. Le travail syndical dans ces instances ne pouvant être porté par les seuls délégués-ées ou élus-ues SNES-FSU, il faut être attentif à son intégration (préparation en amont, exploitation syndicale en aval) à l'ensemble de l'activité syndicale, tout en y associant, en les formant, les nouvelles et</p>	

nouveaux militants.	
<p>3.8. Le SNES-FSU et l'évolution de l'organisation de l'État et après la loi NOTRe</p> <p>La création des 13 nouvelles Régions métropolitaines ne s'est pas accompagnée de fusions d'académies et n'a donc pas de conséquences sur la structuration du SNES et le périmètre géographique des actuels S3. Cependant le poids politique plus important des Régions (prévu aussi par la loi d'orientation pour - l'École) dans le domaine scolaire, la désignation d'un recteur de région dans les 9 Régions pluri-académiques imposent une coordination des S3 d'une même Région.</p>	
<p>Il s'agira en particulier de traiter toutes les questions qui relèvent du champ de compétences de la Région (carte des formations professionnelles, apprentissage, budget des lycées, transport et manuels scolaires, gestion du Fonds social européen pour ce qui concerne le financement des projets liés à l'apprentissage et à la formation professionnelle, SPRO...), de coordonner les positionnements des délégations FSU dans les différents CTA qui sont maintenus, dans les CREN qui devraient remplacer les CAEN, et d'assurer la participation du SNES dans les CFR de la FSU.</p>	
<p>Le fonctionnement des CDEN et CAEN - où la présence des élus politiques est de surcroît fort épisodique - n'est pas satisfaisant. La réunion des élus, des représentants de l'administration, de ceux des personnels et des usagers est pourtant indispensable et nous permet de porter nos revendications au-delà des personnels. Créer des groupes de travail serait-il de nature à revitaliser ces instances ?</p>	
<p>Même si les nouvelles Régions sont très étendues, ne faut-il pas que les CAEN deviennent régionaux là où les Régions regroupent deux ou trois académies ? De nouveaux droits syndicaux doivent être ouverts pour les représentants des personnels dans les instances régionales (CAEN, CESER, CREFOP).</p>	<p><i>Dans les régions multi-académiques, la création des CIAEN , sur le modèle de ce qui existe dans la région IDF, est souhaitable. Il faut éviter, aux élus et à l'État, d'avancer face une organisation syndicale divisée et repliée sur des circonscriptions inopérantes en terme de définition des politiques scolaires. Mais, parallèlement, il faut obtenir une amélioration du fonctionnement des CIAEN et la mise en œuvre d'un véritable processus de concertation,</i></p>

	<i>permettant la prise en compte de la voix des personnels (GT, droits nouveaux pour les représentants, CTA préalable sur les contrats de régions pour connaître ce qui porte les Recteurs au nom de l'État...).</i>
<p>3.9. Moyens syndicaux 3.9.1 Les décharges d'activité de service Le regroupement de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans un même ministère a permis à l'État de substantielles économies sur les décharges, pourtant adossées aux CT. Le SNES-FSU, avec la FSU, exige un décompte séparé et indépendant pour les enseignements scolaires et l'enseignement supérieur.</p>	
<p>À l'intérieur du SNES-FSU, la répartition des décharges tient d'avantage de la force de l'habitude que de critères objectifs et mesurables ; si la proportion du S4, qui a fortement diminué entre 2000 et 2008 du fait de l'attribution exclusive des augmentations de volume aux sections académiques est arrivée à un niveau en deçà duquel son fonctionnement serait mis en péril, ne serait-il pas nécessaire de définir un mode de calcul de la ventilation entre les S3 avec des critères de répartition connus de tous ?</p>	<p>À l'intérieur du SNES-FSU, la répartition des décharges tient d'avantage de la force de l'habitude que de critères objectifs et mesurables. <i>Un travail de réflexion doit être mené au sein du SNES pour réfléchir à la répartition des moyens avec des critères transparents et connus de tous.</i> Si la proportion du S4, qui a fortement diminué entre 2000 et 2008 du fait de l'attribution exclusive des augmentations de volume aux sections académiques est arrivée à un niveau en deçà duquel son fonctionnement serait mis en péril, ne serait-il pas nécessaire de définir un mode de calcul de la ventilation entre les S3 avec des critères de répartition connus de tous ?</p>
<p>Ces critères, combinés à une part fixe, ne pourraient-ils pas comporter le nombre de départements d'une académie, le nombre de syndiqués, le nombre d'agents et le nombre d'établissements ? L'Observatoire de la vie syndicale ne devrait-il pas y travailler ?</p>	<p><i>Dans une période de très fort renouvellement de la Profession, il est important de prendre en compte, outre la taille des académies (nombre de départements, nombre d'établissements, nombre d'agents...), la particularité des académies "d'accueil" qui voient débiter beaucoup de jeunes collègues et forment un grand nombre de militants. Donner les moyens de syndiquer ces jeunes collègues est un enjeu qui concerne tout le SNES.</i></p>
<p>3.9.2. Faciliter l'investissement militant Le SNES-FSU reste attaché à une activité militante articulée à un exercice réel du métier. C'est pourquoi ses militant-e-s ne sont pas des « permanent-e-s ». Le rajeunissement du corps enseignant interroge les modes d'investissement militant des nouvelles générations. Le SNES-FSU doit-il mieux prendre en compte cette réalité et mettre en oeuvre des dispositifs, par exemple sur la prise</p>	<p>Le SNES-FSU reste attaché à une activité militante articulée à un exercice réel du métier. C'est pourquoi ses militant-e-s ne sont pas des « permanent-e-s ». Le rajeunissement du corps enseignant interroge les modes d'investissement militant des nouvelles générations. Le SNES-FSU doit-il mieux prendre en compte cette réalité et mettre en oeuvre des dispositifs, par exemple sur la prise en charge des frais de garde des jeunes enfants, mais aussi dans le choix des créneaux de ses réunions, dans leur déroulement et leur durée, permettant à toutes et à tous de</p>

<p>en charge des frais de garde des jeunes enfants, mais aussi dans le choix des créneaux de ses réunions, dans leur déroulement et leur durée, permettant à toutes et à tous de trouver une place militante moins pénalisante ?</p>	<p>trouver une place militante moins pénalisante ?. <i>En tout premier lieu, l'heure de réunions et leur durée devront être fixées à l'avance et ne pas dépasser certaines heures. Dans des cas exceptionnels, les frais de garde des enfants, par exemple, pourraient être prises en charge par notre syndicat.</i></p>
<p>4 Le Syndicalisme international</p>	
<p>4.1. Au moment où la mondialisation explose, où l'Europe continue à être fortement impactée par la pression des milieux financiers, les instances européennes tout comme le FMI ont montré une extrême intransigeance. La crise grecque a connu un paroxysme en 2015 avec le rejet de toute forme d'austérité par le peuple grec. Dans ce contexte, le mouvement syndical avec la CES en particulier n'a pas été en mesure de construire un front contre l'austérité en solidarité avec la Grèce. Le réseau Alter Summit est le seul cadre large de rassemblement des forces qui portent des propositions alternatives aux politiques d'austérité.</p>	
<p>4.2. Place du syndicalisme international dans notre organisation Le SNES-FSU poursuit son activité internationale dans plusieurs domaines : Alter Sommet, Altermondialisme, Internationale de l'Éducation et Comité syndical européen de l'éducation, Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation, solidarité internationale et coopération. Il essaie de construire des alliances avec les organisations syndicales et les mouvements citoyens afin de créer le rapport de force à l'international, en relation avec sa stratégie syndicale nationale.</p>	
<p>4.3. Comment mieux intégrer les dimensions européennes et internationales dans nos analyses et dans notre activité ? Afin de faciliter l'appropriation des questions internationales, il faut faire participer davantage les militant-e-s des secteurs du S4 en lien étroit avec le secteur international ainsi que des</p>	

<p>responsables des sections académiques. Cela pourrait se traduire par la participation à des réunions, initiatives ou missions de solidarité internationale. Le SNES-FSU rendra plus lisible ses actions et activités dans diverses publications, notamment numériques. Par ailleurs, il s'attardera à traiter d'une problématique internationale ou européenne au moment des réunions des instances (CA ou CN).</p>	
<p>4.4. Quel rôle du SNES-FSU dans le syndicalisme international ? Faire évoluer les structures syndicales comme l'Internationale de l'Éducation et le Comité Syndical Européen de l'Éducation vers un syndicalisme plus combatif et mieux ancré sur les préoccupations professionnelles reste un objectif à atteindre.</p>	
<p>Le SNES-FSU contribuera à ce que le CSEE mène des campagnes d'opinion encore plus actives en direction des institutions européennes (Commission, Parlement en particulier la Commission Éducation) en s'appuyant davantage sur l'expression et les analyses de ses organisations affiliées. C'est la même démarche qui inspirera le travail syndical à mener au sein de l'Internationale de l'Éducation.</p>	
<p>4.5. Quel rôle pour le syndicalisme international ? Un syndicalisme plus combatif qui travaille à la réalisation de convergences en matière de propositions alternatives est plus que jamais nécessaire pour contrer les politiques néolibérales et anti-sociales. Le rôle de la CES pour construire des actions et des solidarités à l'échelle européenne doit être renforcé. Le SNES-FSU cherchera aussi à développer des relations bilatérales avec diverses organisations syndicales.</p>	<p>Un syndicalisme plus combatif qui travaille à la réalisation de convergences en matière de propositions alternatives est plus que jamais nécessaire pour contrer les politiques néolibérales et anti-sociales. Le rôle de la CES pour construire des actions et des solidarités à l'échelle européenne doit être renforcé. Le SNES-FSU cherchera aussi à développer des relations bilatérales avec diverses organisations syndicales. <i>En Europe, la CES s'est inscrite dans un soutien aux forces de la troïka en se prononçant contre la tenue du référendum en Grèce en juin 2015, et en ne remettant pas en cause le fonctionnement de l'UE ni les politiques néolibérales qu'elle conduit.</i> <i>Actions et mouvements de solidarité doivent être renforcés à l'échelle européenne. La CES, aux côtés d'autres forces syndicales, se doit d'y concourir en appuyant toutes les luttes contre l'austérité enclenchées par les syndicats dans leur pays, sous peine de se couper des forces vives du syndicalisme.</i></p>

<p>4.6. Altermondialisme Il y a nécessité de mobiliser davantage notre syndicat à tous les échelons pour participer aux actions de niveau européen lancées par le réseau Alter Sommet. Un des moyens pour y parvenir consisterait à impliquer les sections académiques dans les mobilisations organisées en règle générale à Bruxelles. Cela pourrait se traduire concrètement par un travail de réflexion mené au plan local qui déboucherait sur la mise en place de délégation de militant(e)s de S3 avec des responsables du S4.</p>	
<p>4.7. L'activité internationale de la FSU Afin de la renforcer, le SNES-FSU estime qu'une affiliation à l'Internationale des services publics et à la Fédération européenne des services publics pourrait être envisagée.</p>	
<p>5. Solidarité internationale et combat pour la Paix</p>	<p>5. Solidarité internationale et combat pour la Paix</p>
<p>Pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, imposer le droit. La situation en Palestine ne cesse de se détériorer. Bande de Gaza toujours assiégée, occupation et émiettement du territoire dans un climat de violence et de haine en Cisjordanie, désastre humanitaire. Le SNES-FSU dénonce les emprisonnements de masse y compris des enfants parfois pendant des années sans jugement. Pourtant des avancées diplomatiques ont eu lieu: admission à l'ONU de l'État de Palestine, reconnu par 136 États sur 193, participation à la COP 21, mesures économiques prises par l'UE (« lignes directrices », « étiquetage des produits des colonies »), désengagement de quelques entreprises internationales travaillant dans les colonies).</p>	<p>Pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, imposer le droit. La situation en Palestine ne cesse de se détériorer. Bande de Gaza toujours assiégée, occupation et émiettement du territoire dans un climat de violence et de haine en Cisjordanie, désastre humanitaire. Le SNES-FSU dénonce les emprisonnements de masse y compris des enfants parfois pendant des années sans jugement. Pourtant des avancées diplomatiques ont eu lieu: admission à l'ONU de l'État de Palestine, reconnu par 136 États sur 193, participation à la COP 21, mesures économiques prises par l'UE (« lignes directrices », « étiquetage des produits des colonies »), désengagement de quelques entreprises internationales travaillant dans les colonies).</p>
<p>Le SNES-FSU, engagé avec le Collectif National Palestine, continue de demander :</p>	<p>Le SNES-FSU, engagé avec le Collectif National Palestine, continue de demander :</p>

<p>• dans le cadre de la campagne d'action citoyenne BDS, le désinvestissement des entreprises françaises des colonies, la suspension de l'accord d'association UE/Israël voté par le Parlement européen en 2002, l'interdiction complète de la vente de produits des colonies dans l'UE et l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie, confirmée par Mercier, qui considère les citoyens engagés en France dans ces actions comme des délinquants, et les poursuit ;</p>	<p>• dans le cadre de la campagne d'action citoyenne BDS, le désinvestissement des entreprises françaises des colonies, la suspension de l'accord d'association UE/Israël voté par le Parlement européen en 2002, l'interdiction complète de la vente de produits des colonies dans l'UE et l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie, confirmée par Mercier, qui considère les citoyens engagés en France dans ces actions comme des délinquants, et les poursuit ;</p>
<p>• la reconnaissance par la France de l'État de Palestine dans ses frontières reconnues par l'ONU. Le gouvernement doit appliquer des sanctions contre Israël jusqu'à ce que celui-ci applique les résolutions de l'ONU. Le SNES-FSU sera attentif à la campagne de formation des enseignants mise en place après les attentats de janvier 2015, formation qui ne peut être confiée à une seule organisation, la LICRA. En lien étroit avec le syndicat des enseignants palestiniens (GUPT), il continuera à soutenir notamment, à travers un programme de coopération bilatérale, le droit à scolarisation des enfants.</p>	<p>• la reconnaissance par la France de l'État de Palestine dans ses frontières reconnues par l'ONU. Le gouvernement doit appliquer des sanctions contre Israël jusqu'à ce que celui-ci applique les résolutions de l'ONU. Le SNES-FSU sera attentif à la campagne de formation des enseignants mise en place après les attentats de janvier 2015, formation qui ne peut être confiée à une seule organisation, la LICRA. En lien étroit avec le syndicat des enseignants palestiniens (GUPT), il continuera à soutenir notamment, à travers un programme de coopération bilatérale, le droit à scolarisation des enfants.</p>

THÈME 4 : VOTES

Vote sur le thème 4 :

Pour : 84 - Contre : 1 - Abstention : 5 - NPPV : 0

Amendement EE au paragraphe 3.1.6 “Par ailleurs, la bienveillance de la FSU et du SNES vis-à-vis du Gouvernement et de Hollande, au moins dans un premier temps...”

Pour : 12 - Contre : 69 - Abstention : 4 - NPPV : 1

Amendement EE à la fin du 3.2 : “il fait connaître dans ses publications non seulement les positions majoritaires mais aussi les débats qui ont pu avoir lieu...”

Pour : 11 - Contre : 69 - Abstention : 11 - NPPV : 0

Amendement EE à la fin du paragraphe 3.2 “mesures contraignantes pour établir la parité”

Pour : 13 - Contre : 67 - Abstention : 4 - NPPV : 2